

■ **M. Master SA en liquidation**, à Neuchâtel, acquisition et exploitation d'établissements publics, etc. (FOSC du 22.01.2004, p. 9). Par ordonnance du 11.02.2004, le Tribunal civil du district de Neuchâtel a prononcé la clôture de la faillite de la société. Si aucune opposition n'est formulée dans les trois mois qui suivent la publication de la suspension de la faillite, la société sera radiée.

Journal no 417 du 16.02.2004
(02132508 / CH-645.1.009.543-5)